

**Pièces et informations obligatoires à joindre au formulaire de demande  
d'aide juridictionnelle**

- une copie de la carte d'identité ou du titre de séjour **en cours de validité**
- une copie du livret de famille en cas de séparation/divorce ou pour une demande pour un enfant mineur
- une copie **intégrale** de l'avis d'imposition sur les revenus de l'année **2022**
- une copie de **tous** les justificatifs de revenus des **6 derniers mois** (salaires, Intérim, CAF, CPAM, pôle emploi, pensions, rentes, retraites, bourses d'études, .....) s'il existe un changement de situation par rapport à l'avis d'imposition
- remplir les informations concernant l'épargne, les biens immobiliers et l'assurance
- une copie de la convocation en justice
- une copie du jugement mentionnant l'aide juridictionnelle provisoire si le dossier est déposé après la date d'audience
- indiquer le nom et l'adresse exacte de la partie adverse
- en cas d'avocat choisi : son tampon sur le formulaire ou sa lettre d'acceptation
- la signature du demandeur** sur la dernière page du formulaire
- en cas de personne détenue : une copie du certificat de présence de la Maison d'Arrêt **de moins d'1 mois**
- en cas de procédure d'appel : la copie de la précédente décision d'admission à l'aide juridictionnelle (si le demandeur en a bénéficié), la copie de la déclaration d'appel ou la copie du jugement de première instance
- en cas de dossier de commission d'office : l'AFM en original

**Un dossier incomplet entrainera une demande de pièces complémentaires et donc un délai de traitement plus long.**

Le Bureau d'Aide Juridictionnelle de  
NANCY